

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, DUPLAIN, MARTIN, PALISSE, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, PIN.

Mme VEISSEIX donne procuration à M. COMTE

M SERRET donne procuration à Mme DUPLAIN

Excusés : M. TORTEL

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

URBANISME :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles : ZI 195 et ZI 196, quartier Lobler. (Une parcelle de 1000 m2 et une parcelle de 2000m2).

FINANCES :

AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses suivantes sur le budget principal 2015. Ces dépenses, reportées sur le budget 2015, avaient été initialement budgétées sur l'année 2014 :

- Aménagement Espace Orfeuille : 49 200 €

- Logiciel : 6 500 €

- Matériel informatique : 3 500 €

PERISCOLAIRE : GARDERIE CHAPOVER - SUBVENTIONS 2015

M le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'association Chapover concernant la garderie pour l'année 2014-2015 et rappelle que la somme de 3500 € avait été attribuée en décembre 2013, pour l'année 2013-2014.

Madame Marlène RAILLON, trésorière de l'association Chapover, demande qu'il soit attribué la somme de 3500 € pour l'année 2014-2015 soit 1000 € pour la commune de St Vincent-la-Commanderie et 2500 € pour la commune de Charpey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 2500 € à l'association CHAPOVER.

RPI – ATTRIBUTION 2015

M. le Maire rappelle que chaque commune gère financièrement ses classes.

Les écoles de Charpey accueillent 125 élèves au 1^{er} janvier 2015 sur 5 classes (99 élèves à Charpey et 26 à St Didier).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, l'attribution suivante :

- 5 000 € (125 enfants x 40 €) pour les fournitures scolaires
- 2 250 € pour les sorties scolaires + le reliquat de 2014 non utilisé à hauteur de 1225 €
- 250 € pour le goûter de Noël à prendre dans les commerces locaux ;
- 400 feuilles de papier A4 par élèves soit 100 ramettes, avec respect des consignes du SYTRAD : demande de n'imprimer que les documents nécessaires, imprimer les feuilles recto-verso...
- 1 500 € transport scolaire et entrées pour séances de piscine à Diabolo.

PERSONNEL COMMUNAL :

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION ARCHER – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un contrat pour chaque personne mise à disposition avec ladite association pour l'année 2015. La tarification appliquée à chacun de ces contrats s'établira en fonction de la qualification et de la technicité du personnel sollicité. La mise à disposition interviendra à la demande de la collectivité en fonction des besoins de personne des services.

ECOLE :

TAP : MODALITES D'APPLICATION DE JANVIER A JUILLET 2015

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modalités d'application suivantes et ce jusqu'au 31 juillet 2015 :

- Intervenants extérieurs « salariés » : Mme Gaude Dominique (échecs), Mme Trungel Mélinda (anglais), Mme Riosset Armelle (création art), Mme Verdier Anne (zumba) et Mme Metel Marie-Noëlle (peinture dessin) sont sous contrat ARCHER pour un coût horaire de 35,77 € (salaire de 24,47 € brut pour l'intervenant). Au-delà d'un rayon de 20kms (du lieu de travail de rattachement au lieu de travail des TAP), les kms supplémentaires seront indemnisés aux intervenants sur la base d'un barème fiscal de 5 CV.
- Associations et auto-entrepreneurs : autorisation à monsieur le maire de signer les conventions avec Brouhaha Fabrik pour la musique, Garance pour la sculpture, La muse errante pour le Théâtre, Institut OSA pour le jardinage, Vincent Gabriel pour l'équitation et le Golf de St Didier. Ces conventions préciseront le cadre des activités (locaux mis à la disposition, assurance et responsabilité ...) ainsi que le coût horaire global fixé à 25 €.
- La coordinatrice : sous contrat ARCHER depuis le 16 juin 2014 pour un coût horaire de 17,20 € (salaire de 9,60 € brut pour la coordinatrice). Du 1^{er} janvier 2015 au 31 juillet 2015, il est convenu une rémunération pour une durée de travail de 10 heures hebdomadaires par semaine scolaire. Aucun frais kilométrique de déplacement ne sera versé.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les élections auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. La commune de Charpey fait désormais partie du canton de « Vercors-Monts du matin ». Elle ne fait plus partie du canton de bourg de péage.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU QUARTIER L'ENDOS DU CHATEAU

Valence Agglo propose une réunion d'information le mercredi 4 février à 18h30 afin de présenter le coût financier de l'opération et le calendrier des réalisations.

COMMISSION CULTURE ET LIEN SOCIAL

La commission fait part de son souhait d'organiser une après-midi crêpes et musique.

La date a été arrêtée au dimanche après-midi 22 février 2015. Un groupe de musique sera présent à cette occasion.

A Charpey, le 19 janvier 2015

La secrétaire de séance, Séverine AGRAIN